

Compte rendu du CM du 8 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit mars, le Conseil Municipal de la commune de BRIZAMBOURG, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à 20h, à la Salle du Conseil de la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2022

PRESENTS : Mme AGAT Cécilia, M COSSET Didier, Mme BAILLARGUET Marilyne, M BARON Pascal, M BAUDRIT Michaël, M DAUGAS David, Mme GANTEILLE Sabine, M GUERINEAU Laurent, Mme GLACET Brigitte, M MENAGER Jean-Jacques, Mme PELLIER Loétitia, M VOL Francis

ABSENTS excusés ayant donnés procuration : Mme DUSSUTOUR Magalie, Mme PERROGON Nathalie,

ABSENTS excusés : Guénaël CAUDARD

M Jean-Jacques MENAGER été élu secrétaire de séance

1°/ Vote du Compte rendu du précédent Conseil Municipal à l'unanimité

2°/ Vente de la parcelle D 210 section de chez Moise Village de chez Moise

Le Conseil Municipal à l'unanimité, nomme le maire représentant de la section de commune et l'autorise aux démarches pour la vente.

3°/ Achat du terrain Avenue des Tilleuls AE 243 jouxtant le groupe scolaire et classé comme emplacement réservé dans le PLU.

Le Conseil Municipal décide de se porter acheteur au prix de 20.000 € avec une marge supplémentaire de 1500 € pour autres frais, deux ouvertures seront fermées par la commune.

4°/ Création d'une régie pour la commercialisation du livre Brizambourg

M le Maire présente le projet. Le livre devrait être vendu prix coutant environ 42 € / livre.

Le budget est fixé à partir d'une commande d'impression de 200 livres.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la création de la régie et confirme la réalisation du livre avec le financement initial de la mairie qui ensuite se remboursera via la commercialisation.

5°/ Attribution aux associations des locaux de la maison des Associations.

La Maison des Associations propose 4 locaux et une salle commune.

Une salle de rangement est attribuée à l'association Tennis, à côté en face de l'entrée, les Gamins d'Abord et sur la gauche de l'entrée, Anima'briz et le Comité des Fêtes. Une convention d'occupation sera signée avec chaque association.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

6°/ La Vidéosurveillance

Il y a encore eu un cambriolage à la Coop, les commerçants de la zone commerciale sont inquiets.

Les communes aux alentours s'équipent poussées aussi par la Gendarmerie.

Devis faits par 2 entreprises : ACT : 17 380 € HT, GTO : 23 743 € HT + 2000 € environ de frais annuel de maintenance et abonnements.

3 points ont été déterminés : Au rond-point de la « rocade et de la route principale (3 caméras), un point devant la mairie et un mât à l'angle de la rue du Puits chevalier et rue du stade.

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à lancer une consultation et à prévoir le montant dans le budget 2022.

7°/Le Conseil Municipal vote à l'unanimité un don de 500 € pour la solidarité Ukraine. Ce don sera versé via le FACECO, structure recommandée par l'AMF et le ministère des affaires étrangère pour les collectivités publiques.

8°/ Participation aux manifestations pour la mémoire anniversaire 60 ans Algérie et 80 ans 39/45

Mme PELLIER présente le courrier reçu du Département proposant un partenariat sur une journée, un mois ou plus et à cette fin, on peut demander une labellisation pour les 60 ans de la fin de la guerre d'Algérie, les 80 ans de 1945 ... Elle propose la journée du 11 novembre, qui est aussi un vendredi nouvelle date de toutes les guerres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à demander la labellisation et présente un projet qui pourra être assisté par les écoles et les associations.

Questions diverses :

- Le Cirque qui devait être sur 15 jours ne pourra pas, il sera présent les 12/13/14 mai de 11h à 12h et de 17h à 18h + des after derrière organisés par la mairie.
- Anima'briz nouveau bureau élu : Le Président : M GROSMY, le Vice-Président : M DUSSUTOUR, la Secrétaire : Mme BAUDRIT, la Secrétaire adjointe Mme COSSET, la Trésorière Mme GLACET et le trésorier adjoint : M NOUVEAU
- Maison des Associations : menuiseries en principe vers la mi-mars.
- Voirie : maison neuve : demande de suspension de travaux de la part d'un riverain, visite en S+1 du maire et de l'adjoint
- La clef des vignes : entourage des containers abimé.
- Le maire informe qu'une étude sur la zone humide du Bramerie a été commandée par la CDA de Saintes et va s'effectuer sur tout le bassin versant du Bramerie.